

OPTIMISER LA GESTION D'UNE EXPLOITATION MARAÎCHÈRE BIO



UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

DANS QUEL CAS ?



Vous voulez avoir l'avis d'un technicien dans la mise en place ou le suivi de votre exploitation certifiée en bio, afin de faire les meilleurs choix techniques.



VISITE D'UN TECHNICIEN SPÉCIALISÉ

POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS LA MISE EN PLACE ET/OU DANS LES PROBLÉMATIQUES PONCTUELLES LIÉES À LA GESTION DE VOS CULTURES

Les thèmes abordés peuvent concerner :

- la fertilisation et le travail du sol en maraîchage biologique,
- la gestion de l'enherbement,
- le planning de culture et l'optimisation des rotations maraîchères,
- la protection sanitaire des cultures maraîchères,
- le choix des variétés,
- les opérations post récolte,
- les outils adaptés à votre exploitation,
- la gestion de l'irrigation,
- l'analyse de vos résultats technico-économiques,
- l'organisation du travail sur la ferme,
- etc...

La réussite d'un projet bio repose sur de solides bases techniques. Notre objectif est de mettre en place et d'accompagner des projets afin d'en assurer la pérennité, l'agriculteur restant le seul décisionnaire.

NOS PRESTATIONS

Mise en place d'un suivi en 4 étapes pour vous accompagner dans les changements sur l'exploitation :

- Échanges oraux sur les thèmes sollicités et analyse de vos besoins : techniques, organisationnel, économiques, etc...
- Proposition d'un plan d'actions personnalisé qui définit les objectifs et le calendrier des visites.
- Réalisation de la prestation avec un compte-rendu écrit.
- Échanges téléphoniques pour adapter, selon les besoins, les préconisations et les pistes de travail.

> TOUS LES DÉPARTEMENTS HORS GIRONDE

TYPE DE PRESTATION	COÛT RÉEL	PRISE EN CHARGE CONSEIL RÉGIONAL	TARIF HT* ADHÉRENT
1 VISITE/AN	500 €/AN	300 €/AN	0 €/AN
3 VISITES/AN	1500 €/AN	300 €/AN	300 €/AN
6 VISITES/AN	3000 €/AN	300 €/AN	550 €/AN
VISITES +	500 €/AN	0 €/AN	150 €/AN

> EN GIRONDE

TYPE DE PRESTATION	COÛT RÉEL	PRISE EN CHARGE CONSEIL RÉGIONAL	PRISE EN CHARGE CONSEIL DÉPARTEMENTAL	TARIF HT* ADHÉRENT
4 VISITES/AN	750 €/AN	300 €/AN	300 €/AN	150 €/AN
10 VISITES/AN	1500 €/AN	300 €/AN	900 €/AN	300 €/AN

* La différence entre le coût réel et le prix payé par le producteur, une fois l'aide du Conseil régionale déduite, est prise en charge par Bio Nouvelle-Aquitaine.

LES +

- + Expérimentation au champ
- + Connaissance des conditions de mise en marché
- + Domaine de compétences techniques, réglementaires et économiques

QUI CONTACTER ?

CÉDRIC HERVOUET

Conseiller technique en maraîchage bio

06 89 49 58 83

c.hervouet40@bionouvelleaquitaine.com



Secteur d'intervention :
Landes

AMANDINE GATINEAU

Conseillère technique en maraîchage bio

07 67 14 51 44

a.gatineau79-86@bionouvelleaquitaine.com



Secteur d'intervention :
Deux-Sèvres, Vienne

FINANCEMENT POSSIBLE Si vos parcelles se trouvent sur un bassin de captage d'eau, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge par l'Agence de l'eau concernée. Contactez-nous pour en savoir plus sur les modalités.



• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •

OFFRE DE SERVICE DE BIO NOUVELLE-AQUITAINE
RETROUVEZ NOS ACTUALITÉS TECHNIQUES SUR WWW.BIONOUELLEAQUITAINE.COM